

Endocrinologie

OC-AC-EC-5 Hyperparathyroïdie primaire (Calcium total corrigé ou calcium ionisé > normale et PTH > 40 ng/L)

Priorité : 3

Professionnels habilités :	Infirmière ou infirmier clinicien travaillant à l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
Clientèle visée :	Personne âgée de 18 ans et plus, pour laquelle un diagnostic d'hyperparathyroïdie primaire en phase subaiguë a été posé par le médecin traitant
Indications :	Personne qui requiert une prise en charge pour une investigation clinique dans un délai de 72 heures.
Conditions :	Calcium total corrigé ou calcium ionisé au-dessus des valeurs normales et PTH > 40 ng/L. Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'accueil clinique.
Contre-indications :	Calcium total corrigé > 3,5 mmol/L. Si présence de contre-indications : Diriger la personne à l'urgence et aviser médecin traitant.
Activités réservées :	Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Si personne sous HCTZ, avec l'accord du médecin requérant :

- Cesser la médication pour un mois et la remplacer par une autre au besoin.
- Refaire le bilan (Calcium, albumine et PTH) 2 semaines après l'arrêt.
- Si calcium total corrigé ou calcium ionisé > normale et PTH > 40 ng/L, poursuivre l'algorithme.

Hyperparathyroïdie primaire (Calcium total corrigé ou calcium ionisé > normal et PTH > 40 ng/L)

S'assurer d'avoir au dossier Accueil clinique, si fait au cours des 2 dernières années (à moins d'avis contraire) :

- Échographies du cou
- Scintigraphies des parathyroïdes (5 dernières années)
- Échographie rénale
- Radiographie de l'abdomen
- TDM abdomen
- Radiographie de la colonne
- Ostéodensitométrie.

